

L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes

INFORMATIONS OUVRIÈRES

TRIBUNE LIBRE DE LA LUTTE DES CLASSES
HEBDOMADAIRE DU PARTI OUVRIER INDÉPENDANT **POI**

n° 672

semaine du
16 au 22
septembre
2021

Site : infos-ouvrieres.fr / mail : informations-ouvrieres@fr.oleane.com



SUPPLÉMENT AU N°672 – 17 SEPTEMBRE

Hôpitaux : un chaos sciemment organisé par le gouvernement Macron

C'est un fait : le gouvernement Macron a accéléré les fermetures de lits dans les hôpitaux. 7 400 fermetures en 2018-2019. Et 1 800 de plus, au bas mot, depuis le début de la pandémie de Covid, selon le décompte d'une fédération syndicale. 44 000 opérations d'ablation de cancer ont été annulées, du fait des déprogrammations ordonnées par le gouvernement. Cet été, 630 services des urgences ont dû fermer la nuit.

Et aujourd'hui, à quoi assistons-nous ?

– 450 personnels hospitaliers de tous métiers (médecins, infirmiers, aides-soignants, agents administratifs, personnels ouvriers, etc...) ont été suspendus au CHU de Nice, le 15 septembre, entraînant la paralysie de l'activité des services, le renvoi de patients chez eux.

– Au CHU de Grenoble, l'hôpital d'origine du docteur Olivier Véran, la direction envoie des centaines de lettres de suspension aux agents, là aussi de tous métiers confondus, aboutissant à une situation de report de soins prévus, d'opérations urgentes.

– Au groupe hospitalier Paul-Guiraud, à Villejuif (94), devant le nombre d'agents qui n'ont pas communiqué à la direction leur passe sanitaire (près de 40% des agents), la direction de l'établissement a décidé de reporter d'une semaine les décisions de suspension et s'attire les foudres de l'ARS et du ministère.

– A l'hôpital de Thonon, en Haute-Savoie, les mesures de suspension des personnels aboutissent à la fermeture d'un service de 20 lits.

Dans des dizaines d'endroits, même les dispositions issues de la loi du 5 août instaurant l'obligation vaccinale et le passe sanitaire sont « violées » :
– A l'hôpital d'Antibes, des agents en

congé maternité sont suspendus.

– Au l'hôpital de Tournon, en Ardèche, la responsable syndicale, non affectée en service, est suspendue alors qu'elle a eu le COVID, qu'elle est aujourd'hui négative et qu'elle a une sérologie avec des anticorps lui permettant de ne pas être vaccinée.

– Au l'hôpital psychiatrique du Vignatier, dans le Rhône, un agent administratif est suspendu, bien qu'en possession d'une lettre de son chirurgien cardiaque indiquant que suite à son opération, sa situation médicale l'exclut de la vaccination.

Ce ne sont que quelques exemples dans toute la France.

En quoi ce chaos sciemment organisé par le gouvernement, la mise en œuvre des mesures liées à l'obligation vaccinale et l'instauration du passe sanitaire, sont-ils dans l'intérêt des patients et de l'hôpital public ?

Faut-il rappeler que le gouvernement, qui sanctionne aujourd'hui des milliers d'hospitaliers, leur ordonnait hier de venir travailler même s'ils étaient positifs (asymptomatiques) au Covid ?

Ces faits ont conduit le POI, depuis le début, à combattre la loi du 5 août 2021 sur le passe dit sanitaire et l'obligation vaccinale.

■ EN BREF

Un service entier fermé à l'hôpital d'Antibes avant même le 15 septembre

Le syndicat CGT de l'hôpital d'Antibes alerte, le 13 septembre : « C'est lors d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail que notre direction nous informe de la fermeture immédiate et complète d'un service d'hospitalisation en psychiatrie.

Quinze lits fermés du jour au lendemain par manque de personnel, alors que les suspensions dans les hôpitaux n'ont pas encore commencé ! Ce qu'en dit notre direction ? Nous devons nous adapter ! Pour eux, s'adapter, c'est fermer des lits ! C'est supprimer l'accès aux soins !

La CGT dit non ! Cela fait des années que les personnels réclament des moyens supplémentaires (...) ! A force de ne pas être entendus, voilà où nous en sommes ! »

Nice : « On se demande même si cette mesure n'est pas faite pour réduire les effectifs »

450 personnels du CHU de Nice (sur environ 7000) ont été suspendus le 15 septembre. Un nombre réduit à 330 24 heures plus tard, (du fait des pressions terribles qui s'exercent sur ces personnels). Selon le secrétaire du syndicat FO, ce sont « beaucoup d'aides-soignants et d'infirmiers, quelques administratifs et techniques et aussi des médecins. On se demande même si cette mesure n'est pas faite pour réduire les effectifs. »



Grenoble : Plus de 1500 personnels de santé ont manifesté devant l'ARS le 15 septembre

Une large manifestation a été organisée par les deux collectifs de Grenoble et Voiron avec l'appui de la CGT du Centre Hospitalier Alpes Isère contre la loi du 5 août 2021 (passe « sanitaire » et obligation vaccinale).

Entre 1500 et 2000 personnes (soignants très majoritairement et citoyens) se sont rassemblées au départ du CHU pour ensuite se rendre devant l'ARS délégation de Grenoble.

La marche s'est déroulée dans une ambiance calme et agréable, parfois musicale, reprenant entre autres les slogans tels que le retrait de la loi du 5 août, stop au passe « sanitaire », refus de l'obligation vaccinale, « laissez-nous soigner »... De nombreux échanges très intéressants ont pu avoir lieu en chemin, partageant les points de vue et les différentes informations collectées par chacun d'entre nous afin d'étayer les argumentations, tant scientifiques que politiques, philosophiques, déontologiques... des pancartes, des chants, des slogans ont été entendus tout le long de la manifestation. Plusieurs manifestations de soutien à notre mouvement ont agrémenté le trajet (klaxons des pompiers, applaudissements, reprise en chœur de nos slogans...)

Force est de constater que malgré la disparition des applaudissements quotidiens, les professionnels de santé continuent de sensibiliser et d'inquiéter par leurs conditions.

Arrivés à l'ARS, une délégation de 10 personnes avec CGT, FO, UNSA, des médecins et kiné du CHU et du secteur libéral et une représentante du secteur médico-social, a été reçue par deux

sous directeurs. Pendant ce temps au dehors, des prises de parole ont eu lieu exprimant le désarroi et les arguments des populations concernées.

Devant les représentants de l'ARS, nous avons pu exprimer des arguments scientifiques solides de remise en cause de la stratégie du « tout vaccination », nous avons remis en question la persistance de l'état d'urgence et du fonctionnement qui en découle (demandant d'ailleurs son arrêt), nous avons porté la parole du terrain des soignants violentés par cette obligation et contraints à un traitement non consenti. Nous avons réitéré les serments d'Hippocrate et de Galien, ainsi que la charte du patient, ne pouvant nous autoriser à limiter l'accès à l'hôpital aux patients. Nous avons redit l'état catastrophique dans lequel se trouve l'hôpital public (équipes épuisées, sous-effectif partout, quantité de lits et de blocs opératoires fermés, délai d'accès aux soins insupportable, SMUR fermés à Voiron cet été...) et exigé l'arrêt immédiat des suspensions pour que chacun retourne à son poste et travaille ! En effet, en lien avec les suspensions du 15 septembre, la moitié des salles opératoires seront fermées la semaine prochaine et les urgences chirurgicales s'accumulent dans les étages de l'hôpital.

La clinique des Cèdres va devoir fermer ses urgences pendant 24h. Au CHU de Grenoble, 40 % des salles sont fermés suite à des suspensions qui viennent aggraver la situation précaire, et ce même jour, une greffe n'a pu avoir lieu faute d'infirmière de bloc !

Dr Joanna Materi, praticien hospitalier ■

A Villejuif (94) :
« Dans certains services, la totalité des collègues ont bloqué l'envoi de leur justificatif »

Voici ce qui se passe au groupe hospitalier Paul Guiraud qui comprend l'hôpital de Villejuif, la fondation Vallée, et Erasme, soit 2700 salariés.

Après les annonces de Macron le 12 juillet, certains syndicats se sont prononcés contre.

Les personnels ont commencé à agir par eux-mêmes : un collectif a commencé à fonctionner, avec un groupe WhatsApp pour s'opposer aux sanctions. C'était principalement des collègues non organisés dans les syndicats mais aussi des syndiqués qui cherchaient comment agir. Plein d'idées plus ou moins réalistes ont circulé. Et l'une a été saisie : vacciné ou pas, on ne renvoie pas les papiers à la DRH ou à la médecine du travail. Il y a eu une vraie dynamique ; dans quelques services, la totalité des collègues ont bloqué l'envoi de leur justificatif.

Le 13 septembre, 35% des 2700 agents n'avaient rien envoyé. La direction était dans le brouillard. Une assemblée de 90 hospitaliers, avec les syndicats CGT, FO, Solidaires, UNSA a mandaté l'intersyndicale, avec certains du collectif pour rencontrer la direction contre les sanctions. Le directeur a été contraint à un recul partiel. Le tract intersyndical dit : « (Le directeur concède qu'aucune mesure ne sera prise durant une semaine supplémentaire... »

Correspondant ■

Je m'abonne à **INFORMATIONS OUVRIÈRES**

5 numéros "découverte" : 7 euros

12 numéros : 10 euros pour tout premier abonnement

Nom : Prénom :

N° : Nom de la voie :

Code postal : Ville :

Bulletin à renvoyer à : *Informations ouvrières*, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, CS 30016, 75479 Paris Cedex 10.
Chèque à l'ordre d'*Informations ouvrières*.